

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 2 septembre 2008, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2008-09-270 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-271: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2008.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. a) Abris d'auto temporaires
b) Règlement sur les nuisances
8. Demande de dérogations mineurs/trois dossiers.

9. Les propriétaires de chalet de la 4^{ème} avenue Sud du lac Croche demandent le raccordement au réseau d'aqueduc municipal.
10. Problème d'eau dans les sous-sols du Rang Saint-Georges et du Carré Cloutier/proposition des Consultants MESAR Inc.
11. Pétition contre le changement du nom du chemin Saint-Georges Centre.
12. Formation de Secourisme en milieu de travail/Yves Vallée
13. a) Achat d'habits et d'équipements de pompier
b) Formation de pompiers volontaires
c) Formation de premiers répondants
14. Signoplus/offre pour panneaux d'identification des commerces
15. a) ADMQ/colloque de zone
b) ADMQ/Formation
16. Site de neige usée/offre de vente d'une parcelle de terrain de Monsieur Jean Boutet.
17. Les Gymna-Thècles/location du gymnase de l'école Masson.
18. Conteneurs de vidange du chemin du lac des Jésuite
19. Invitation spéciale tournoi de golf Alex Genest
Invitation au colloque annuel de Femmes de Mékinac
20. A) Travaux de voirie/soumission pour l'asphalte dans la rue Place Optimiste.
B) Travaux de voirie/bordure et puisard dans les rues de l'Anse et Place Optimiste
21. Règlement 257-2008 pour la circulation des véhicules hors routes/réponse du Ministère des Transports.
22. Promotion Ste-Thècle Inc. /amélioration de la salle Aubin
23. Les Entreprises St-Ubald Inc. /demande de rencontre concernant le contrat de déneigement.
24. Règlement concernant la mise à niveau des infrastructures d'eau potable de la municipalité et la confection d'un plan d'intervention
25. Bulletin municipal

26. Affaires en suspend :
 - a) Dossier des noms de rues
 - b) Politique applicable à la gestion de la rampe de mise à l'eau du parc Saint-Jean-Optimiste.
27. Questions de l'assistance
28. Affaires nouvelles :
 - a) Journée nationale du sport et de l'activité physique
29. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-272: Adoption du procès-verbal de la séance du mois d'août 2008

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2008, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en août 2008

- Ministère de la Sécurité publique

Réception d'une lettre d'invitation afin que la municipalité participe à la Semaine de la prévention des incendies 2008 qui se tiendra du 5 au 11 octobre prochain, sous le thème « Le feu brûle des vies ». Le message principal et l'accent sera « Le feu ne dort jamais » afin d'inciter les gens à adopter des comportements plus sécuritaires lors d'activités quotidiennes.

- Association des directeurs municipaux du Québec

Réception du bulletin d'information « Mini Scribe », volume 17, numéro 8, nous indiquant que le mardi 30 septembre est la dernière journée accordée aux régies intermunicipales pour transmettre leur budget aux municipalités membres.

- Bio-Diesel Québec Inc.

Réception d'une lettre de cette compagnie afin de nous renseigner sur les services offerts par celle-ci.

- Commission de protection du territoire agricole du Québec

Réception d'une lettre de la CPTAQ nous avisant que le dossier 358162 au nom de

Madame Hélène Bordeleau est maintenant fermé et classé pour référence future. Suite à leur inspection du 23 juillet 2008, la CPTAQ confirme que la propriété n'est pas en zone agricole et, de ce fait, n'est pas assujetti aux dispositions restrictives de la L.P.T.A.A.

Réception d'un avis de conformité dans le dossier 358542 au nom de monsieur Rémi Davidson concernant l'émission d'un permis en conformité aux articles 101 et 103 de la loi. Le projet d'installation d'une roulotte à des fins résidentielles en remplacement d'un chalet incendié est conforme en raison d'un droit antérieur.

Réception de la décision de la CPTAQ dans le dossier de monsieur René Goudreault indiquant que celui-ci est autorisé à utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière, une parcelle de terrain d'environ 1 hectare connu comme étant une partie du lot 153.

- **Fédération Québécoise des Municipalités**

La FQM nous présente le programme de formation automne 2008 offerts aux élus et aux officiers municipaux en nous proposant trois nouveaux cours : Planification intégrée du loisir – module 2, Pour un développement stratégique : leadership et planification, La résolution des conflits en milieu de travail non syndiqué.

Réception d'une lettre d'invitation afin d'assister à la Soirée hommage aux élus qui aura lieu le jeudi 25 septembre prochain. Six prix seront décernés.

- **Fondation Rues principales**

Réception d'un dépliant d'invitation afin de participer au Colloque 2008 – Fondation Rues principales qui aura lieu le mercredi 24 septembre 2008 au Capitole de Québec. Le colloque est dédié sur l'importance de miser sur les éléments propres à l'identité et la culture d'un milieu afin d'assurer un développement harmonieux et une meilleure qualité de vie au cœur d'une municipalité. De plus, nous recevons le bulletin du réseau Rues Principales de l'été 2008.

- **Héma-Québec**

Héma-Québec désire remercier la municipalité pour sa collaboration lors de la dernière collecte de sang qui a eu lieu le 18 août dernier et qui a permis de dépasser l'objectif de 115 donateurs en accumulant un total de 131 donateurs.

- **Lettres de citoyens (Annexe « A »)**

Réception d'une lettre de Madame Germaine Jalbert nous demandant de retirer son nom de la liste de la pétition contre le Motocross Sainte-Thècle.

Réception d'une lettre de Madame Raymonde Jalbert nous demandant de retirer son nom de la liste de la pétition contre le Motocross Sainte-Thècle.

Réception d'une lettre de Monsieur Vernon Chambers nous demandant de retirer son nom de la liste de la pétition contre le Motocross Sainte-Thècle.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

La Régie nous indique que depuis 2006, elle utilise des sols faiblement contaminés de catégories A-B et B-C comme matériau de recouvrement journalier à ses deux lieux d'enfouissement sanitaire et qu'il est de notre responsabilité de nous assurer que de tels sols générés sur notre territoire soient acheminés aux installations de la Régie pour disposition.

- **Services Québec**

Réception d'une lettre nous informant qu'à l'aide du localisateur de services de garde contenu dans le site web du ministère de la famille des Aînés, vous pouvez obtenir les coordonnées de tous les centres de la petite enfance et de tous les services de garde en opération et dont l'ouverture est prévue dans les 12 prochains mois. L'adresse internet est www.mfa.gouv.qc.ca/services-en-ligne/localisateur/index.asp.

- **Société de l'assurance automobile du Québec**

Réception d'un avis nous indiquant que la vérification mécanique des véhicules incendie devra être effectuée avant le 31 octobre 2008. Remis à André Beaudoin.

- **Sûreté du Québec**

Réception du rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique 2007-2008 de la MRC de Mékinac.

Rés. 2008-09-273 : Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'août 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Liste de dépenses incompressibles effectuées pendant le mois d'août 2008 (réf. résolution 2008-01-007)

0000. Caisse Populaire (Salaires des élus pour août 2008)	
- Vallée Alain	836.39
- Lacombe André	433.69
- Plamondon Tommy	433.69
- Tessier Jacques	433.69
- Beaudoin André	433.69

- Déry France	433.69	
- Allard Daniel	433.69	3 438.53
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 02-08-08)		
- Paillé Louis	568.16	
- Piché Jean-Yves	558.59	
- Fiset Valérie	480.40	
- Dumas Louise	430.68	
- Boutet France	58.74	
- Poisson Caroline	332.58	
- Magnan Sylvain	465.89	
- Bacon Charles	291.73	
- Mongrain Jasmin	242.97	
- Boivin Marilou	415.32	
- Baril Geneviève	263.90	
- Lachance Audrey	331.92	
- Devault Marlène	309.51	
- Perreault Annie	377.56	
- Paquin Julie	267.01	5 394.96
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 09-08-08)		
- Paillé Louis	581.32	
- Piché Jean-Yves (vacances et heures accumulées)	2 929.54	
- Fiset Valérie	504.59	
- Dumas Louise	430.68	
- Vallée Yves	523.18	
- Richard Yvon	512.80	
- Gonneville Gérald	510.09	
- Boutet France	58.74	
- Poisson Caroline	357.12	
- Bacon Charles	258.77	
- Mongrain Jasmin	260.32	
- Perreault Annie	177.83	
- Boivin Marilou	362.00	
- Lachance Audrey	355.78	
- Baril Geneviève	269.55	
- Devault Marlène	309.73	
- Paquin Julie	291.73	8 693.77
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 16-08-08)		
- Paillé Louis	568.16	
- Gonneville Gérald	510.09	
- Fiset Valérie	544.47	
- Dumas Louise	342.94	
- Richard Yvon	512.80	
- Vallée Yves	523.18	
- Boutet France	58.74	
- Paquin Julie	118.69	
- Poisson Caroline	242.05	

- Perreault Annie	177.83	
- Bacon Charles	283.48	
- Ricard Jacques	159.11	
- Mongrain Jasmin	190.90	4 232.44
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 23-08-08)		
- Paillé Louis	580.24	
- Fiset Valérie	541.25	
- Richard Yvon	488.94	
- Gonneville Gérald	514.78	
- Vallée Yves	514.15	
- Dumas Louise	344.37	
- Boutet France	58.74	
- Magnan Sylvain	465.89	
- Poisson Caroline	328.49	
- Ricard Jacques	159.11	
- Perreault Annie	90.58	4 086.54
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 30-08-08)		
- Paillé Louis	567.08	
- Fiset Valérie	535.58	
- Richard Yvon	488.94	
- Piché Jean-Yves	559.50	
- Gonneville Gérald	514.78	
- Vallée Yves	514.15	
- Dumas Louise	431.48	
- Boutet France	94.85	
- Magnan Sylvain	465.89	
- Poisson Caroline	357.12	4 529.37
0000. Caisse Populaire (Salaires du mois d'août 2008)		
- Beaudoin André	358.84	
- Carrier Lucien	47.56	
- Francoeur René	204.93	
- Francoeur Yvan	338.13	
- Paquin Yves	109.68	
- Baril Carl	41.41	
- Dionne Danny	267.05	
- Marcotte Éric	211.15	
- Piché Jean-Yves	41.41	
- Bacon Stéphane	267.05	
- Plamondon David	178.08	
- Ricard Jacques	41.41	
- Plamondon Tommy	225.64	
- Délisle Steve	41.41	
- Dionne Sylvain	248.42	
- Bronsard Dominic	115.96	
- Magnan Stéphane	157.37	
- Dessureault Martin	235.99	

- Mongrain St-Laurent Yves	267.05	
- Beaudoin André	202.90	
- Francoeur Yvan	25.52	3 626.96
0000. Télus : téléphone Pavillon Saint-Gabriel		134.92
0000. Télus : téléphone Parc St-Jean Optimiste		106.95
0000. Télus : téléphone caserne		95.99
0000. Télus : téléphone bibliothèque		68.09
0000. Télus : téléphone bureau municipal		805.19
0000. Bell Mobilité : cellulaire du maire		36.30
0000. Hydro-Québec : chauffage Hôtel de Ville		41.75
0000. Hydro-Québec : électricité Hôtel de Ville		2 441.80
0000. Hydro-Québec : éclairage public des rues		1 973.37
0000. Visa Desjardins : frais de repas rencontre maire		44.97
0000. Agritex : location du tracteur		728.87
1989. Croix-Bleue : assurances collectives d'août 2008		1 855.79
1990. C.S.N. : cotisations syndicales de juillet 2008		340.51
1991. Ministre des Finances : demande CPTAQ paravoile		250.00
1992. CGER : remplacement chèque 1942		2 047.55
1993. PitneyWorks : achat de timbres pour timbreuse		564.38
1994. PitneyBowes : location timbreuse sept. à novembre		246.04
1995. Société canadienne cancer: don décès sœur A. Beaudoin		50.00
1996. Belforêt : rémunération travaux sources eau potable		3 926.08
1997. Petite Caisse: entrée zoo, timbres, pinces trousse parc		28.23
0000. Caisse Populaire de Sainte-Thècle		
- Dépôt REER juillet 2008	2 146.38	
- Frais chèque visé CPTAQ pour paravoile	10.00	
- Frais de relevé juillet 2008	5.00	<u>2 161.38</u>

SOUS-TOTAL DES DÉPENSES D'AOÛT 2008

51 950.73

AUTRES DÉPENSES

1998. Aciers GM: ponceau Lac Jésusite, géotextile voirie		824.72
1999. Ascenseurs ThyssenKrupp : entretien monte-personne		234.78
2000. Bacon Charles : frais utilisation auto personnelle gazon		8.40
2001. Bertrand C.G : pierres pour puits, accotements et voirie		2 355.05
2002. Béton Crête : béton pour différents trottoirs à réparer		1 426.74
2003. Béton Vibré : regard et extension puits d'eau potable		3 111.97
2004. Biolab : analyse de l'eau		552.53
2005. Boulangerie Germain : buffet pour inauguration		491.02
2006. C.R.S.B.P. : livre à remplacer pour bibliothèque		39.83
2007. Canadien National : entretien passages à niveau		1 085.96
2008. Carrières Crête : pierres éboulement rue Centenaire		494.25
2009. CGER : location véhicule incendie pour juillet 2008		2 047.55
2010. Comptoir d'escomptes : annulé car trop de factures		0.00
2011. Comptoir d'escomptes : annulé car trop de factures		0.00
2012. Comptoir d'escomptes: bureau, PAL, inauguration		970.39

2013.	Constructions et Pavage Continental: asphalte trous	3 296.58
2014	Déry France : frais de déplacement Réseau en loisir	41.60
2015.	Domaine Lac et Forêt : entrée et camping pour PAL	279.00
2016.	Dontigny Réjean: source, accotement, rehaus, conteneur	6 289.40
2017.	Dufort et Lavigne : matériel pour Coop Santé	74.16
2018.	Daniel Durocher : caserne, trouble COOP, station	370.97
2019.	École Secondaire Paul LeJeune : annonce finissant	45.00
2020.	Enseignes St-Cyr: panneaux inauguration Groleau,Naud	2 155.93
2021.	Entreprise Roger Bacon: annulé, trop de factures	0.00
2022.	Entreprise Roger Bacon: camions, tracteur, puits, inc.	1 730.72
2023.	Excavations Jovanex : pelle pour puits d'eau potable	1 422.23
2024.	Formation Conseil Mauricie : form. pompier 1 section 2	2 256.75
2025.	G.A. Automobile: puits, garage, tableau baseball	69.79
2026.	Garage Claude Lamarre : tube pour camion F150	22.30
2027.	Garage Ismen Lefebvre : échange roues sur remorque	7.90
2028.	Garage Sylvain Ricard : pneu pour remorque	144.48
2029.	Georges Paquin : mach. sources, aqueduc, voirie, accot.	6 998.29
2030.	Groupe CLR: système de communication, pagette PR	646.74
2031.	Groupement Forestier Champlain: particip. éclaircie	1 595.01
2032.	Marcel Guimond : nivelage des chemins	3 538.64
2033.	Intégrair : réparation Centre local d'emploi	636.56
2034.	InterMarché Baril: articles PAL, inaug. Groleau-Naud	159.28
2035.	J.M. Sports: garage municipal, fil débroussailleuse parc	300.23
2036.	Lapointe Daniel : bulletin municipal séance de juillet	255.00
2037.	M.R.C. Mékinac :	
	- Mutations de juin	72.00
	- Quote-part 2008, dernier versement	43 871.00
	- Enfouissement des déchets de juillet	6 992.59
2038.	Maison de la Reliure : réparation livre procès-verbaux	30.00
2039.	Microgest Informatique: inst. réseau sans fil, disque dur	564.34
2040.	Pierre Naud: maison des jeunes, voirie, puits, parc	3 830.30
2041.	Poisson Caroline : frais utilisation auto person. abris	51.24
2042.	Postes Canada : envoi bulletin séance de juillet	178.86
2043.	Pronovost Robert : fauchage des chemins	4 016.95
2044.	Protection Incendie CFS: recharge cylindres d'air	161.98
2045.	Quincaillerie Lafrance: parc, caserne, inc, garage, voirie	491.64
2046.	Réal Huot : union pour aqueduc	513.52
2047.	RGMR de la Mauricie : cueillette déchets juillet	7 833.33
2048.	Services Matrec : locations de bacs de récupération	880.96
2049.	Trépanier Communications : enveloppes à fenêtre	445.86
2050.	United Rentals : pompe réparation puits d'eau potable	240.22

SOUS-TOTAL DES AUTRES DÉPENSES D'AOÛT 2008

116 154.54

TOTAL DES DÉPENSES D'AOÛT 2008

168 105.27

Rés. 2008-09-274 : Approbation des comptes

Il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août 2008 au montant de 168 105.27 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 31 août 2008 est remis aux membres du conseil ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2008 et le cumulatif des dépenses de voirie pour l'année 2008.

Questions de l'assistance

M. Carol Proteau demande l'autorisation de d'installer un tuyau d'égout dans l'emprise du chemin Saint-Michel Sud à partir de sa propriété du 1940 jusqu'au numéro civique 1970 et de se brancher dans le regard d'égout sanitaire de la municipalité.

Rés. 2008-09-275 : Caroll Proteau/demande d'autorisation d'installer d'un tuyau d'égout sanitaire dans l'emprise du chemin Saint-Michel Sud

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 1940 Saint-Michel Sud (M. Caroll Proteau) doit refaire sa fosse septique et que son terrain est trop petit pour la nouvelle installation ;

CONSIDÉRANT qu'il pourrait installer une pompe pressurisée avec un tuyau afin d'envoyer ses eaux usées dans le réseau d'égout sanitaire municipal situé à environ 180 mètres de sa propriété;

CONSIDÉRANT qu'il doit installer son tuyau d'égout dans l'emprise (fossé) du chemin Saint-Michel Sud qui est la propriété de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise Monsieur Caroll Proteau du 1940, chemin Saint-Michel Sud à installer, à ses frais, un tuyau d'égout sanitaire dans l'emprise du chemin Saint-Michel Sud entre les numéros civique 1940 et 1970 et de remettre les lieux dans le même état qu'avant les travaux.
- La collection au réseau d'égout municipal sera faite par la municipalité au coût de 450.00 \$ que le propriétaire s'engage à payer à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

M. Bertin Cloutier désire se construire une résidence sur un terrain vacant entre le 671 et 701 de la rue Saint-Jacques et nous demande s'il peut ôter une section de clôture et installer une barrière afin d'avoir une sortie sur la rue Place Optimiste vue que son terrain

est adjacent à cette rue.

Rés. 2008-09-276 : Bertin cloutier/demande de faire une entrée d'auto sur la rue Place Optimiste

CONSIDÉRANT que Bertin Cloutier a acheté un terrain vacant, lot 88-C-15, entre les numéros civiques 671 et 701 de la rue Saint-Jacques et il veut construire une résidence sur ce terrain;

CONSIDÉRANT que son terrain est adjacent à deux rues soient les rues Saint-Jacques et Place Optimiste et que sa résidence aura la façade ainsi que son entrée principale sur la rue Saint-Jacques ;

CONSIDÉRANT qu'il y a une clôture entre son terrain et la rue Place Optimiste appartenant à la municipalité et qu'il aimerait avoir un accès à cette rue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Monsieur Bertin Cloutier à enlever une partie de clôture et à installer une barrière entre son terrain lot 88-C-15 et la rue Place Optimiste, ces travaux seront effectués et payés par M. Bertin Cloutier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

M. Bertin Cloutier nous demande de couper 2 arbres dans le rond point de la rue Place Optimiste. L'inspecteur municipal et le conseiller André Lacombe iront vérifier si cette demande est acceptable.

M. David Plamondon nous informe qu'il y a une auto stationnée dans la rue Notre-Dame à tous les jours, durant toute la journée et qu'elle nuit à la circulation et à la sécurité des automobilistes. L'inspecteur municipal informera le propriétaire de se stationner dans son entrée.

M. André Beaudoin demande de vérifier le stationnement en face du foyer Les Suites du Manoir afin que les autos ne se stationnent pas plus de 5 minutes à cet endroit.

Rés. 2008-09-277 : Abris d'auto temporaires

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des propriétaires (24) n'ayant pas encore enlevé leurs abris d'auto temporaires ;

CONSIDÉRANT que des certains propriétaires ont des raisons valables pour ne pas défaire leurs abris d'auto temporaires et d'autres ont décidé de les transformer en remise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accorde un délai à ceux ayant une raison valable où qui transformeront leurs abris

d'auto temporaires.

- Pour les autres, l'inspecteur municipal doit les aviser par téléphone que si leurs abris d'auto temporaires ne sont pas enlevés dans un délai de 24 heures, ils recevront une amende de 300.00 \$ tel que stipulé dans le règlement de zonage 8-90.

Les conseillers Daniel Allard et Tommy Plamondon se prononcent contre cette proposition

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2008-09-278 : Restaurant le Tournesol/Abris d'auto temporaires

CONSIDÉRANT le propriétaire du restaurant le Tournesol de Sainte-Thècle a un abri d'auto temporaire sur son terrain ;

CONSIDÉRANT que sous cet abri, il y a des tables de pique-nique et est utilisé pour protéger les usagers de son commerce contre le soleil et la pluie ;

CONSIDÉRANT que son restaurant fermera dans un environ un mois pour la saison hivernale et que le propriétaire nous demande de conserver cet abri jusqu'à la fermeture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le propriétaire du restaurant le Tournesol du 2830 chemin Saint-Pierre Nord Sainte-Thècle à conserver son abri d'auto temporaire jusqu'à la fin de la saison estivale 2008 ; mais il devra se conformer au règlement l'an prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-279 : Application du règlement sur les nuisances

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a identifié 53 propriétés qui ne se sont pas conformés au règlement sur les nuisances ;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal doit envoyer des lettres aux propriétaires de ces propriétés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal d'aviser les propriétaires qui ne sont pas conformés au règlement sur les nuisances et de planifier avec eux un calendrier de réalisation des travaux à effectuer pour se conformer à ce règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-280 : Demande de dérogations mineures de Madame Danielle Desjardins

CONSIDÉRANT la demande de dérogation soumise par Madame Danielle Desjardins concernant l'installation d'une roulotte de type sellette sur son terrain lot 18-P;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 8-90 interdit l'installation d'une roulotte sur un terrain vacant;

CONSIDÉRANT que permettre cette dérogation mineure créerait un précédent;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme suite à l'étude de ladite demande le 6 août 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle refuse la demande de dérogation mineure présentée par Madame Danielle Desjardins pour l'installation d'une roulotte de type sellette sur son terrain du Domaine Lejeune, lot 18-P, à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-281 : Demande de dérogation mineure de Madame Georgette Davidson

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise par Madame Georgette Davidson consistant à diviser un terrain en trois (3) terrains ayant une façade au chemin de 33 mètres;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 9-90 exige une largeur de la façade au chemin de 45 pour le lotissement d'un terrain;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme suite à l'étude de ladite demande le 6 août 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle permet une dérogation mineure à Madame Georgette Davidson pour la division de trois (3) terrains sur la 11^{ième} avenue Sud Lac Croche à Sainte-Thècle (lot 98-E-P) ayant une largeur de façade au chemin de 33 mètres au lieu de 45 mètres comme l'exige le règlement de lotissement 9-90.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-282 : Demande de dérogation mineure de Madame Jocelyne Gervais et Monsieur Mario Magnan

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise par Madame Jocelyne Gervais et Monsieur Mario Magnan concernant un empiètement de 0,51 mètre dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 8-90 exige une marge avant de 7,6 mètres pour une construction;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme suite à l'étude de ladite demande le 6 août 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle permet la dérogation mineure suivante à Madame Jocelyne Gervais et Monsieur Mario Magnan pour le 50 ure Place Optimiste à Sainte-Thècle :

- une marge de recul avant de 7,09 mètres au lieu de 7,60 mètres

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les propriétaires de chalet de la 4^{ème} avenue Sud du lac Croche demandent de raccordement au réseau d'aqueduc municipal

Renseignements :

M. Stéphane Isabelle, ingénieur de la firme de Consultants MESAR :

- Un plan d'ingénieur doit être fait pour réaliser ces travaux ainsi qu'une demande d'autorisation au Ministère de développement durable, de l'environnement et des parcs.
- Si les propriétaires ne veulent pas de protection contre l'incendie dans leur secteur, il est possible d'installer un tuyau d'aqueduc d'un diamètre entre 5 et 10 centimètres (2 et 4 pouces).
- Si les propriétaires veulent une protection contre l'incendie dans leur secteur, le diamètre du tuyau d'aqueduc à installer ne doit pas être inférieur à 15 centimètres (6 pouces).

Présentement il y a 10 chalets qui pourraient être desservis par le réseau d'aqueduc sur la 4^{ème} avenue Sud du lac Croche et environ 4 autres pourraient être construits.

Les travaux consistent à installer un tuyau d'aqueduc sur une longueur d'environ 350 mètres (traverse de la route 153) ainsi que 10 entrées d'eau.

Exemple : En 2003, la municipalité a installé un tuyau d'aqueduc de 10 centimètres (4 pouces) sur une longueur de 380 mètres dans le chemin Saint-Pierre Sud et le coût pour ces travaux a été de 27 369. \$ incluant les honoraires de l'ingénieur.

Rés. 2008-09-283 : Les propriétaires de chalet de la 4^{ème} avenue Sud du lac Croche demandent de raccordement au réseau d'aqueduc municipal

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal de prendre les informations nécessaires auprès de propriétaires de la 4^{ème} Avenue Sud Lac Croche afin de savoir s'ils veulent un réseau d'aqueduc protégé ou non contre d'incendie et de préparer un estimé des coûts en fonction de leur choix.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-284 : Problème d'eau dans les sous-sols du Rang Saint-Georges et du Carré Cloutier/proposition des Consultants Mesar Inc.

CONSIDÉRANT que Stéphane Isabelle, ingénieur, de la firme de Consultants MESAR Inc. nous demande de faire effectuer une étude hydrologique du secteur du Carré Cloutier avant d'entreprendre des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la firme Laforest Experts-Conseils de nous fournir un estimé pour réaliser cette étude hydrologique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Pétition contre le changement de nom du chemin Saint-Georges Centre

Le conseil a pris connaissance de la pétition contre le changement de nom du chemin Saint-Georges Centre par celui de chemin Jean-Paul Trudel. Le conseil a déjà statué sur ce changement de nom de chemin et ne revient pas sur sa décision.

Rés. 2008-09-285 : Formation de secourisme en milieu de travail/Yves Vallée

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle envoie Yves Vallée suivre la formation de secourisme en milieu de travail de la CSST. Cette formation aura lieu les 2 et 9 décembre 2008 à la salle de l'Age d'or d'Hérouxville et ses dépenses seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-286 : Achat d'habits et d'équipements de pompier

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur du service incendie, André Beaudoin, à faire l'acquisition des équipements suivants : 2 habits de pompiers, 6 paires de bottes, 12 paires de gants, 1 scie à tout faire, 3 casques et 6 cagoules. Le tout pour un montant de 6 001. \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-287 : Formation de pompiers volontaires

CONSIDÉRANT que la formation de pompier 1 est obligatoire pour les pompiers volontaires puissent participer aux incendies sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que plusieurs pompiers volontaires ne possèdent pas cette formation de pompier 1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle envoie en formation les pompiers volontaires suivants :

- Pour la formation Pompier 1, section 3 : Stéphane Bacon, Stéphane Magnan, Éric Marcotte, David Plamondon et Jacques Ricard.

- Pour la formation Pompier 1, section 1: Yves Mongrain St-Laurent, Sylvain Dionne et Martin Gavillet.

Les dépenses seront remboursées sur présentation de pièces justificatives ainsi que la compensation prévue pour les heures de formation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-288 : Formation de premiers répondants

CONSIDÉRANT que le service des premiers répondants de Sainte-Thècle compte 3 membres soit André Beaudoin, Tommy Plamondon et Éric Marcotte ;

CONSIDÉRANT que dans le nouveau protocole signé avec l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec prévoit le maintien d'une disponibilité de 24 heures par jour et 7 jours par semaine, sauf lors de circonstance exceptionnelle ;

CONSIDÉRANT que le directeur de ce service, André Beaudoin, nous demande d'augmenter le nombre de premiers répondants afin de répondre à cette exigence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage les personnes suivantes comme premier répondant de la municipalité soient : Stéphane Bacon, Yves Mongrain St-Laurent. Le conseil les envoie suivre la formation de premier répondant donné par l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec et leurs dépenses seront remboursées sur présentation de pièces justificatives ainsi que la compensation prévue pour les heures de formation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-289 : SignoPlus/offre de pour panneaux d'identification des commerces pour les rues secondaires

CONSIDÉRANT l'offre de SignoPlus pour la fourniture de panneaux identifiant les commerces de Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de SignoPlus pour la fourniture de panneaux et poteaux pour identifier les commerces sur des rues secondaires de la municipalité au coût de 4 164.24 \$ incluant les taxes. Ces panneaux seront installés aux endroits suivants : Un (1) au coin des rues Saint-Jacques et Masson, Un (1) au coin des rues Saint-Jacques et Lacordaire, Un (1) au coin des rues Saint-Jacques et Saint-Jean.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-290 : ADMQ/Colloque de zone

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé, directeur général et Valérie Fiset, directrice générale adjointe à assister au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 19 septembre 2008 à l'auberge La Jarnigouenne de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Les frais d'inscription et de déplacement seront payés par la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-291 : ADMQ/Formation automne 2008

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- autorise Louis Paillé, directeur général à assister à la formation de l'ADMQ sur la rédaction de procès-verbaux, résolutions et règlements qui se tiendra le 10 décembre 2008 à Québec.
- autorise Valérie Fiset, directrice générale adjointe à assister à la formation de

- l'ADMQ sur la nouvelle présentation de l'information financière municipale 2009 qui se tiendra le 30 octobre 2008 à Shawinigan.
- Les frais d'inscription et de déplacement seront payés par la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-292 : Site de neige usée/offre de vente d'une parcelle de terrain de Monsieur Jean Boutet

CONSIDÉRANT l'offre reçu de Monsieur Jean Boutet pour la vente d'une partie de son terrain à la municipalité pour la construction d'un site de neige usée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande au maire Alain Vallée de négocier le prix de vente avec M. Jean Boutet afin que celui-ci diminue son offre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-293 : Les Gymna-Thècles/location du gymnase de l'école Masson

CONSIDÉRANT que la municipalité paie la location du gymnase de l'école Masson pour l'utilisation de celui-ci par le club de gymnastique les Gymna-Thècles ;

CONSIDÉRANT que le club les Gymna-Thècles demande d'utiliser le gymnase de l'école Masson une (1) journée de plus que l'an passé à compter du 3 septembre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer le coût d'utilisation du gymnase de l'école Masson pour les jours demandés par le club de gymnastique les Gymna-Thècles soit les mercredis de 16h30 à 19h30, les jeudis de 15h00 à 19h00, les vendredis de 17h00 à 20h00 et les samedis de 9h00 à midi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Conteneurs de vidange du chemin du lac des Jésuites

Le conseil étudiera une solution permanente pour les conteneurs de vidange du chemin du lac des Jésuites. Une demande d'information et d'appui sera prise auprès des Associations de propriétaires de chalets du lac des Jésuites et Aylwin.

Rés. 2008-09-294 : Invitation spéciale tournoi de golf Alex Genest

CONSIDÉRANT que Le Club de Golf le St-Rémi nous invite à participer à la 6^{ième} édition du tournoi de golf annuel Alex Genest;

CONSIDÉRANT que la participation aidera ce jeune espoir olympique à poursuivre ses objectifs sportifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle achète 2 billets de participation pour la 6^{ème} édition du tournoi de golf bénéfice pour Alex Genest au coût de \$ 60.00 chacun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-295 : Invitation au colloque annuel de Femmes de Mékinac

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate André Lacombe, conseiller, pour représenter la municipalité au colloque annuel de Femmes de Mékinac qui aura lieu le mardi 7 octobre 2008 à la Salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-296 : Travaux de voirie/soumission pour l'asphalte dans la rue Place Optimiste

CONSIDÉRANT les offres reçues pour le pavage d'une partie de la rue Place Optimiste de :

Lebel Asphalte (2008) au montant de	25 378.82 \$
Constructions et Pavages Continental au montant de	25 900.30 \$
Construction et Pavage Portneuf au montant de	29 054.03 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la plus basse soumission de Lebel Asphalte (2008) pour le pavage sur une longueur 140 mètres par 7,3 mètres de largeur sur la rue Place Optimiste à Sainte-Thècle au coût de 25 378.82 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-297 : Travaux de voirie/bordure et puisard dans les rues de l'Anse et Place Optimiste

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de faire d'effecteur les travaux suivant conformément à l'estimé préparé par l'inspecteur municipal soit : l'achat et la pose de bordure et de puisards dans la rue de l'Anse et la pose de bordure dans la rue Place Optimiste au coût d'environ 16 500.00 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion :

André Lacombe donne avis de motion à l'effet de modifier le règlement 257-2008 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Rés. 2008-09-298 : Promotion Ste-Thècle Inc. /amélioration de la salle Aubin

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Promotion Ste-Thècle Inc. à faire les améliorations suivantes dans la salle aubin : éclairage et câblage de la salle ainsi que l'ajout d'un projecteur et d'un écran au montant de 6 363.22 \$ incluant les taxes. Cette dépense sera payée par la municipalité à même le montant prévu aux prévisions budgétaires 2008 pour Promotion Ste-Thècle Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-09-299 : Les Entreprises St-Ubald Inc. /demande de rencontre concernant le contrat de déneigement des chemins de la municipalité

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle peut rencontrer M. Jasmin Douville, président des Entreprises St-Ubald Inc. ; mais ne pourra pas ouvrir le contrat d'entretien des chemins d'hiver qui lui a été accordé par soumission publique puisse qu'il ne comporte pas de clause pour le carburant ou autres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Règlement no. 258-2008 concernant la mise à niveau des infrastructures d'eau potable et la confection d'un plan d'intervention

Le conseil attend plus d'information de l'ingénieur concernant ce règlement.

Rés. 2008-09-300 : Bulletin municipal

Il est proposé par France Déry, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mettra fin au contrat de confection du bulletin municipal avec Monsieur Daniel Lapointe à compter du 31 décembre 2008. Le bulletin municipal sera fait par les employés du bureau municipal après cette date.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Affaires en suspend :

- b) Dossier des noms de rues
- c) Politique applicable à la gestion de la rampe de mise à l'eau du parc Saint-Jean-Optimiste.

Questions de l'assistance

Carroll Proteau dit qu'il y a un panneau interdisant l'accès au débarcadère du la Traverse, demande si M. André Grondin a eu un permis de brûlage, parle des conteneurs du chemin du lac des Jésuites et des permis pour les abris d'auto temporaires.

Yves Cossette nous dépose une lettre concernant le programme d'aide à la construction résidentielle et parle de la Promenade Laurent Naud.

Roger Bacon demande des informations sur les panneaux identifiant les commerces, nous informe du mauvais état de la rue Saint-Gabriel, du supplément demandé par l'entrepreneur qui fait l'entretien des chemins d'hiver et des abris d'auto temporaires.

Éric Marcotte demande d'ajouter une coupole dans les améliorations de la salle Aubin.

Jean Tessier demande si le dossier de l'eau dans les sous-sols du Carré Cloutier avance et si le Canadien National creusera son fossé. Il demande aussi si le règlement de nuisance s'applique pour les granges en mauvais états.

Yvon Goulet demande si le règlement de nuisance s'appliquera aux granges qui sont sur le point de tomber.

Carmen Bacon demande si elle peut faire un feu dans un foyer à l'extérieur.

Affaires nouvelles :

Journée nationale du sport et de l'activité physique : Madame France Déry prendra des informations à se sujet et organisera probablement une activité pour cette journée qui se tiendra le 10 octobre 2008.

Rés. 2008-09-301: Lever la séance

À 9 h 38, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

Maire